



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 20

Question écrite n° 23969

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés de circulation pour traverser le village de Mérens-les-Vals situé sur la RN 20 qui conduit de Toulouse à Barcelone et à l'Andorre. En effet, pendant la période de forte circulation, que ce soit en été, pendant les mois de juillet et août, ou en hiver, pendant la saison de ski, la circulation dans le village de Mérens-les-Vals devient extrêmement difficile et présente des risques graves pour la sécurité des habitants de ce petit village. Les habitants du quartier de Mérens-d'En-Haut peuvent difficilement accéder à la route nationale du fait de cette circulation. Quant à ceux qui habitent dans la rue principale empruntée par la RN 20, ils risquent à tout moment d'être happés par des véhicules en raison du nombre de poids lourds empruntant cet itinéraire. Il lui rappelle que des études ont été effectuées concernant un projet d'une déviation et son coût n'est pas excessif puisqu'il se situe autour de 5 millions d'euros. Il lui demande un examen particulier et attentif de la réalisation de cette déviation dans le cadre des travaux de sécurité du prochain contrat de plan.

Texte de la réponse

La route nationale 20 dans la traversée de Mérens-les-Vals supporte un trafic relativement dense qui justifie la réalisation d'une déviation. Une étude préliminaire de cet aménagement a d'ores et déjà été réalisée par les services de la direction départementale de l'équipement de l'Ariège. Toutefois, elle doit être complétée par des études géologique et géotechnique afin de finaliser le projet technique et d'en préciser le coût. L'objectif fixé par le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est de disposer d'un avant-projet sommaire de cette opération en 2006. Ce niveau d'études permettra de présenter favorablement ce dossier lors des négociations qui interviendront à l'occasion du prochain contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23969

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6589

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9436